

DEPARTEMENT
DU CHER

SEANCE DU 27 avril 2023

Nombre de Conseillers
Afférents au Conseil : 13
Présents : 07
Votants : 11Date de la convocation :
18 avril 2023Date d'affichage :
18 avril 2023

Présents : Mesdames Cathy BATISTE, Mireille CHARBY, Marina DUPUY, Caroline LALEVÉE LESAGE, Messieurs Philippe ANDRIAU, Michel CANTENEUR, Jean-Michel CAREL.

Excusés avec pouvoir : Mme Caroline ARTHU pouvoir à Mme Cathy BATISTE, Katia DUSSAPIN pouvoir M. Jean-Michel CAREL, Christelle JOIE pouvoir à Mme Caroline LALEVÉE LESAGE, William TAILLANDIER pouvoir à Mme Marina DUPUY

Excusés sans pouvoir : M. Stéphane PETIT et M. Julien JOURDAINE.

Secrétaire de séance : Mme Cathy BATISTE

DELIBERATION N° 2023-22**OBJET : Création d'un emploi permanent****Le Maire rappelle à l'assemblée :**

Conformément aux articles L313-1 et L332-8 du code général de la fonction publique, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et non complet nécessaires au fonctionnement des services, même lorsqu'il s'agit de modifier le tableau des emplois pour permettre des avancements de grade. En cas de suppression d'emploi ou de réorganisation des services, la décision est soumise à l'avis préalable du Comité Technique avant délibération.

Le Maire propose à l'assemblée :

La création d'un emploi d'agent de maîtrise à temps complet, soit 35/35^{ème}) pour réaliser l'essentiel des interventions techniques de la commune, gérer le matériel et l'outillage..., entretenir et assurer des opérations de première maintenance au niveau des équipements, de la voirie à la charge de la commune et des espaces verts, du bâtiment, de la mécanique, pouvoir éventuellement réaliser des opérations de petite manutention à compter du 1^{er} mai 2023.

Cet emploi pourrait être pourvu par un fonctionnaire de catégorie C de la filière technique au grade d'agent de maîtrise.

Vu le code général de la fonction publique

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité, DECIDE :

- d'adopter la proposition du Maire
- de modifier ainsi le tableau des emplois :
 - Filière Technique : Agent de maîtrise : durée hebdomadaire 35/35^{ème}
- d'inscrire au budget les crédits correspondants

Pour extrait certifié conforme,
Vallenay, le 27 avril 2023

Le secrétaire de séance
Cathy BATISTE

Le Maire,
Marina DUPUY

